

# Démarche CVFR : associer le bien-être animal à la qualité des cuirs de veau français.

## CVFR Quality scheme: linking animal welfare to the quality of French veal calf leathers.

MOUNAIX B. (1), LE GOIC D. (2).

(1) Institut de l'élevage, 149 rue de Bercy, 75595 Paris, France

(2) Commission BEA et Veaux de boucherie SNGTV- AMIVET, Janzé - VITELLIANCE, 5 rue du Docteur Pontais 35130 La Guerche de Bretagne, France

### INTRODUCTION :

Dans un contexte de questionnement sociétal croissant des systèmes d'élevage, les démarches de réassurance de la qualité peuvent permettre de pérenniser la confiance du consommateur en répondant à ses questions.

Dans cet état d'esprit, à l'initiative d'un collectif d'entreprises du marché du cuir, une démarche de qualification des élevages de veaux producteurs de cuirs a été élaborée pour attester d'un niveau de bien-être satisfaisant des veaux et inciter les éleveurs à l'amélioration.

### 1. METHODOLOGIE : GROUPE DE TRAVAIL MULTI-EXPERTS

Un groupe de travail mêlant expertise scientifique et vétérinaire, et support technique, a été réuni pour identifier les indicateurs à mobiliser pour définir des niveaux de bien-être dans les élevages de veaux dont sont issus les cuirs. A partir des références scientifiques existantes et des modèles d'évaluation disponibles, quatre dimensions du bien-être des veaux ont été retenues pour qualifier les élevages : un logement adapté, une alimentation appropriée, une bonne santé et une relation humain-animal positive. La déclinaison de ces dimensions en 19 critères a permis d'adapter la démarche aux spécificités de l'élevage de veau de boucherie. Les exigences réglementaires (Directive 2008/119/CE) ont ainsi été intégrées à l'audit, pour pouvoir garantir leur mise en œuvre par les éleveurs et identifier des élevages mieux disant au regard de ces exigences. En complément, les indicateurs observés sur les animaux, notamment issus du modèle Welfare Quality, (Blokhuis, 2008 ; Veissier et al, 2008) ont été associés à des indicateurs de pratiques d'élevage, pour intégrer toutes les composantes d'une démarche qualité.

Le groupe de travail a croisé ce recensement avec l'expertise vétérinaire et technique pour définir des combinaisons d'indicateurs représentatives de différents niveaux de bien-être et adaptées aux systèmes d'élevage des veaux de boucherie existants.

Ce travail, réalisé entre 2021 et 2023, a conduit à une grille de qualification du bien-être des veaux en 2 niveaux. Cette grille a été testée dans 50 élevages, avant déploiement.

### 2. RESULTATS : UN AUDIT A DEUX NIVEAUX

La grille d'audit repose sur 57 indicateurs dont 18 sont des indicateurs à caractère réglementaire. Chaque dimension du bien-être est qualifiée par une combinaison d'indicateurs réglementaires, d'observations des animaux (30 % des indicateurs) ou de leur logement, et de pratiques d'élevage. L'audit interroge aussi la formation des éleveurs. Il est réalisé en élevage, par des auditeurs formés, avec observations des

animaux entre 11 et 16 semaines, et vérifications documentaires ou visuelles des indicateurs.

La distribution des indicateurs dans les 50 élevages test, croisée avec les références scientifiques et techniques disponibles, a conduit à définir deux seuils pour chaque indicateur : une valeur correspondant au « niveau essentiel de bien-être » à atteindre pour l'indicateur, et une valeur de « bien-être avancé » (voir exemple tableau 1). La combinaison de ces valeurs soutient une grille en 2 niveaux de bien-être, composée, pour chaque niveau, d'indicateurs obligatoires (à valider impérativement) et d'indicateurs complémentaires (à valider en majorité).

L'ensemble constitue le socle de la démarche. Selon la répartition de indicateurs de la grille, l'élevage peut être qualifié en **niveau Essentiel de bien-être**, basé sur le respect de toutes les exigences règlementaires assorties de plusieurs bonnes pratiques ou résultats positifs de l'élevage. A partir du **niveau de bien-être Avancé**, l'élevage présente de meilleures pratiques ou résultats. Ce niveau Avancé se décline en 4 thématiques : alimentation, logement, santé et relation humain-animal, permettant ainsi à l'éleveur de valider un niveau Avancé de 1 à 4 étoiles (une par thématique) et d'identifier ainsi les autres axes de progrès possibles.

### 3. CONCLUSION : UNE DEMARCHE DE QUALIFICATION QUI INCITE A L'AMELIORATION

Pilotée par le collectif des entreprises du cuir, appuyée sur un groupe de travail multi-experts et mise en œuvre par des auditeurs tierce-partie indépendante, la démarche CVFR est en cours de déploiement, avec déjà 373 élevages audités. La construction en deux niveaux, et la déclinaison en 4 étoiles possibles du niveau Avancé, sont de fait des éléments moteurs de progrès : l'éleveur peut ainsi cibler ses efforts sur une thématique où il n'a pas encore atteint le niveau Avancé.

Par ailleurs, la démarche s'accompagne de dispositifs financiers d'aide à l'amélioration, par exemple du confort de couchage ou des quais de chargement des animaux, ou pour la formation au bien-être des éleveurs.

En conclusion, la démarche CVFR permet d'attester du niveau de bien-être des élevages de veaux. Elle s'inscrit en cohérence future avec l'outil filière en cours de développement pour évaluer le bien-être des veaux de boucherie (INTERBEV, Mounaix et al, 2024), contribuant ainsi aux ambitions d'amélioration de la filière.

*Les auteurs remercient Hélène LERUSTE (JUNIA, Lille) pour sa contribution initiale à la sélection des indicateurs.*

**Blokhuis, 2008.** Acta Veterinaria Scandinavica 2008, 50.  
**Directive 2008/119/CE** – JOUE n°10, [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)  
**Mounaix et al, 2024.** Renc. Rech. Ruminants, sous presse.  
**Veissier et al, 2008.** INRAE Prod. Animales, 23(3) : 269-284.

**Tableau 1** Extrait de la grille de qualification bien-être des élevages de veaux dans la démarche CVFR.

PRINCIPE Critère	Niveau ESSENTIEL		Niveau AVANCE	
	Indicateurs obligatoire	Ind. complémentaire	Indicateur obligatoire	Ind. complémentaire
LOGEMENT ADAPTE	Indicateurs obligatoire	Ind. complémentaire	Indicateur obligatoire	Ind. complémentaire
Aisance de mouvement et jeu	Surface des parcs Minimum réglementaire	Comportements positifs observés : interactions sociales et jeux	Surface des parcs augmentée	Enrichissement du milieu